

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le jeudi 11 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Katherine POUCHAUDON, Stéphane BRÉANT, Jean-Jacques DURCHON, Adjoint, Sébastien CHEVALIER, Aurélie GOUMAZ, Gilles HALLINGER, Guillaume LEROY, Magalie MERELLE, Marie-Laurence POUILLY, Xavier POUILLY, Christophe SAINT MARTIN, Joseph SPATARO, David TARDIVEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé :
Franck FLEURY

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Marie-Laurence POUILLY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

3) Adhésion de la Commune à la compétence « Conseil énergétique » (2021-03-01)

Madame le Maire rappelle que les dépenses énergétiques des collectivités représentent une part non négligeable de leur budget de fonctionnement.

À cet égard et soucieux d'aider ces dernières à mieux maîtriser leurs dépenses et leurs consommations d'énergie ainsi qu'à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, ENERGIE Eure-et-Loir a développé un service mutualisé de suivi énergétique des bâtiments publics. À travers l'intervention de conseillers spécialisés, ce service consiste globalement à :

- ❖ Réaliser des études énergétiques sur le patrimoine bâti des communes,
- ❖ Assurer un suivi (analyse des consommations et dépenses d'énergies, identification des dérives de consommation, optimisation des contrats, proposition d'actions de maîtrise de la demande en énergie, hiérarchisation des priorités...),
- ❖ Accompagner techniquement et financièrement les projets de rénovation énergétique et développer les énergies renouvelables,
- ❖ Sensibiliser les élus, les agents et les utilisateurs de locaux à l'efficacité et à la sobriété énergétique.

Dans ce cadre, un partenariat sur 5 ans est proposé par ENERGIE Eure-et-Loir de manière à permettre aux communes de bénéficier d'une assistance technique durable et de les aider à construire une véritable stratégie énergétique applicable à leur patrimoine.

En accord avec ces propositions, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ❖ Approuve l'adhésion de la commune, à compter du 1^{er} avril 2021, à la compétence Conseil Énergétique développée par ENERGIE Eure-et-Loir.
- ❖ Approuve le règlement de service élaboré à cet effet par ENERGIE Eure-et-Loir, lequel précise les modalités d'exercice de la compétence et la cotisation annuelle à la charge de la commune, actuellement de 0,70 €/habitant.
- ❖ Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4) Détention d'animaux d'espèces non-domestiques (2021-03-02)

Mme le Maire informe le conseil d'un courrier reçu de la Préfecture d'Eure-et-Loir concernant la demande d'un administré pour la détention d'animaux d'espèces non-domestiques notamment l'élevage de reptiles non-venimeux et d'arachnides.

Vu le code de l'environnement, notamment son article L413-3 et ses articles R413-8 à R413-23 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 1997 modifié définissant deux catégories d'établissements autres que les établissements d'élevage, de vente et de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée, détenant des animaux d'espèces non domestiques ;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté préfectoral n°29/2021 du 03/02/2021 portant délégation de signature eu profit de M. Vincent LEPREVOST, directeur départemental de la cohésion et de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;
Vu l'arrêté préfectoral n° DDCSPP-2019-001 du 18 novembre 2019 portant modification des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ; formation spécialisée dite « faune sauvage captive » ;
Vu le certificat de capacité n°01-063/DUEL du 25 avril 2001 pour l'élevage d'animaux d'espèces non domestiques accordé au demandeur ;
Vu la demande présentée le 28 juillet 2020 par le demandeur, sollicitant un certificat de capacité pour l'élevage et l'entretien d'animaux non domestiques ;
Vu le rapport de l'inspecteur de l'environnement de la direction départementale de la cohésion et de la protection des populations d'Eure-et-Loir en date du 28 janvier 2021 ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ❖ Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté d'autorisation d'ouverture d'un élevage d'animaux non-domestiques, notamment reptiles non-venimeux et arachnides sus évoqué
- ❖ Souhaite être informé du suivi et du contrôle de la conformité de l'exercice de cette activité.

5) Commune- compte administratif 2020
Compte de gestion du Trésorier (2021-03-03)

Lors de la séance du 11 juin 2020, le conseil municipal a voté le budget unique de l'année 2020. Les inscriptions budgétaires ne sont que des prévisions, les dépenses et les recettes réellement effectuées au cours de l'année sont relatées dans le compte administratif. Les réalisations se font dans le respect des crédits ouverts par l'assemblée communale et donnent les résultats suivants

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
- Dépenses :	549 908,01 €	- Dépenses :	80 548,57 €
- Recettes :	560 831,36 €	- Recettes :	134 640,86 €
- Résultat :	10 923,35 €	- Résultat :	54 092,29 €

Compte tenu des reprises de résultat de l'exercice 2019 du budget général et de la clôture du budget Eau et assainissement, le résultat de clôture de l'exercice 2020 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :	202 969,21 €	
Section d'investissement :	45 741,54 €	
	Résultat de clôture 2020 :	248 710,75 €

Après que Madame le Maire ait quitté la séance et cédé la présidence à Katherine POUCHAUDON

Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 et de donner quitus au maire de sa bonne gestion.

D'approuver le compte de gestion du Trésorier comme étant en tout point conforme au compte administratif.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité

- ❖ Constate que les chiffres du compte administratif sont en accord avec les écritures du document présenté par le comptable du Trésor.
- ❖ Arrête les comptes du compte administratif 2020.
- ❖ Approuve le compte de gestion 2020 du Trésorier
- ❖ Donne quitus au Maire de sa bonne gestion au vu du compte administratif 2020 tel qu'il est présenté.

6) Affectation du résultat 2020 – Budget Commune (2021-03-04)

L'affectation du résultat est effectuée après l'approbation du compte administratif et permet à l'assemblée délibérante de concrétiser l'autofinancement prévu et de choisir, quant à l'utilisation d'un éventuel surplus, entre une affectation en section d'investissement ou un report en section de fonctionnement.

La section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 présente un résultat de	45 741,54 €
La section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 présente un résultat de	202 969,21 €

Aucune affectation par transfert de section n'est obligatoire, cependant afin de provisionner pour les années à venir, il est proposé une affectation de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 70 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'affecter **132 969,21 €** en recettes de fonctionnement, article 002.
- D'affecter **45 741,54 €** en recettes d'investissement, article 001.
- D'affecter **70 000 €** en recettes de la section d'investissement, article 1068.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- ❖ D'affecter **132 969,21 €** en recettes de fonctionnement, article 002.
- ❖ D'affecter **45 741,54 €** en recettes d'investissement, article 001.
- ❖ D'affecter **70 000 €** en recettes de la section d'investissement, article 1068.

7) Informations diverses

Illuminations de Noël

La présentation des propositions du groupe de travail Illuminations de Noël est fait par Madame le maire. Le Conseil valide ces propositions dans la mesure où elles rentrent dans l'allocation budgétaire prévue à ce propos

Vaccination anti covid-19

Mme le Maire fait un point sur le centre de vaccination éphémère installé à Epernon et organisé sous l'égide de la Communauté de Commune des Portes Euréliennes d'Île-de-France. En effet, il a été organisé les dimanches 07 et 14 mars 2021, des séances de vaccinations massives des populations de notre territoire communautaire. Sur 60 Ecrosniens éligibles, 27 ont bénéficiés de cette opération. Soit 8 personnes le 07 mars 2021 et 19 personnes le 14 mars 2021.

Commande de matériel

L'adjoint aux *travaux et voirie* communique au membre du conseil qu'une nouvelle tondeuse a été commandée. Il s'en remet à l'arbitrage de ses collègues pour le choix d'un groupe électrogène à commander également. Le choix est porté sur un modèle de 5500W pour 16CV.

Par ailleurs la nécessité d'acquérir un broyeur pour pouvoir intervenir plus aisément sur les chemins étroits est réel. Stéphane BRÉANT a sollicité plusieurs devis, la dépense pourrait être d'environ 3 500 € HT. Le conseil émet un avis favorable à cette acquisition.

Pour ce qui est d'une balayeuse en revanche, les membres du Conseil opte pour une démonstration à faire par un potentiel fournisseur, préalablement à une décision définitive.

L'éclairage intérieur des vitraux est opérationnel. Il reste à acheter deux projecteurs et un programmeur.

Réunion Antenne relais ORANGE

Dans le cadre du plan de communication sur le projet Antenne relais ORANGE une réunion s'est tenue le samedi 06 mars 2021 dans le prolongement du Document d'information Mairie avec une participation de 19 personnes. Ce document reste accessible à l'accueil de la mairie entre le 17 février 2021 et le 18 mars 2021. Chacun peut y émettre ses commentaires ou ses interrogations. Grâce à une approche pédagogique nourrie par une présentation en 3 points (les causes et les conséquences ; les solutions ; les questionnements) les échanges ont été plutôt sereins et ont permis d'apporter des réponses aux inquiétudes des plus proches voisins de cette installation. L'idée d'une végétalisation de l'antenne est ainsi mise sur la table afin d'atténuer les nuisances visuelles du voisinage. Des discussions sont en cours avec l'opérateur ORANGE pour le prix du bail qui leur sera concédé.

Une prochaine rencontre avec des représentants d'ORANGE est prévue le mercredi 17 mars 2021.

Projet Circuit découverte

Les circuits des communes voisines étant quasiment finis, la personne qui s'en occupe dispose désormais de davantage de temps à consacrer à celui d'ECROSNES. Mme POUCHAUDON en charge de ce projet est en train de rassembler les documents complémentaires à l'alimentation de ce parcours notamment les éléments ayant marqué la vie du village et qui retracent sa transformation et sa modernisation.

Autres

Les travaux au Lieu-dit La Chaudière sont-ils déclarés en mairie ? réponse affirmative.

Demande d'un point lumineux supplémentaire au bout l'impasse du Fossé. Des branches d'arbre entourant des fils électriques sont également signalées dans l'impasse du Fossé au N°2.

Une journée de l'environnement est programmée le dimanche 18 avril 2021. L'organisation de cette journée sera pilotée par l'Adjoint en charge des *cérémonies, animation culturelle et vie sociale*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45